AGROCAMPUS CFPPA 47

FORMATION ADULTE

VAE

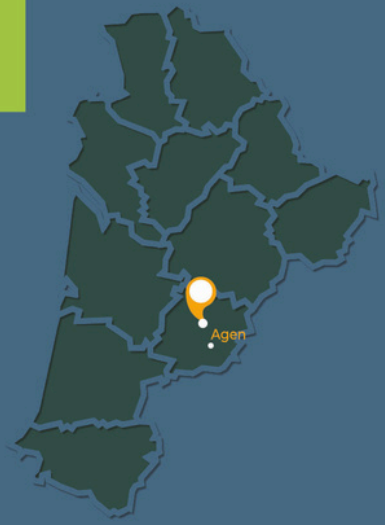
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

LIEU DE formation



Site de Ste Livrade

2215 Route de Casseneuil
47110 Ste Livrade-sur-Lot
Tél. 05 53 40 47 40
E-mail :
cfppa.ste-livrade@educagri.fr



LES OBJECTIFS

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience est un moyen d'obtenir une certification professionnelle en faisant valoir les compétences acquises tout au long de sa vie en partant de son expérience professionnelle ou personnelle pour faire évoluer sa carrière, changer de travail ou encore créer son entreprise.
La VAE permet de reconnaître l'expérience acquise et de la valoriser par un diplôme.

LE PARCOURS FRANCE VAE

Ce nouveau parcours, plus simple et plus rapide, permet notamment d'être accompagné dès l'envoi de sa candidature.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

1. Cibler un diplôme accessible sur la plateforme France VAE, et
2. faire partie des publics éligibles au nouveau parcours France VAE.

Qui est éligible au parcours France VAE ?
Le parcours France VAE est accessible :
1. à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé.
2. Salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles, proches aidants

Pour les autres cas, notamment les agents du secteur public, la VAE n'est pas encore possible via France VAE.

PRÉREQUIS

Aucun.

DIPLÔME PREPARÉ

Troisième voie d'accès à un diplôme, ce dispositif permet de faire reconnaître ses compétences sans suivre un cursus de formation ou
Toute personne peut faire reconnaître ses expériences au travers d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel, CQP...) sans distinction d'âge, de nationalité, de statut ou de niveau de formation.

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION?

La prise en charge de l'accompagnement à la VAE peut être réalisée dans le cadre :

- Du CPF - Mon compte formation
- Financement personnel
- Financements complémentaires au CPF (employeurs, régions ou France Travail, autres)

TARIF : 85 €/h parcours d'accompagnement entre 15h et 19h.



PLUS D'INFOS
WWW.AGROCAMPUS47.FR

AGROCAMPUS CFPPA 47

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

UN ACCOMPAGNEMENT DES LE DEBUT DE VOTRE DEMARCHE

Un Architecte Accompagnateur de Parcours (professionnel du CFPPA spécialisé dans l'accompagnement VAE) vous aide tout au long de votre VAE, depuis le diagnostic de vos compétences en début de parcours jusqu'au bilan après le passage devant le jury.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu : sur le CFPPA47 de Sainte-Livrade-sur-Lot.
Dates : Toute l'année : nous contacter.
Modalité : En présentiel
Modalité : Aide méthodologique à l'élaboration par le candidat d'un dossier de validation présentant l'expérience et préparation à l'entretien avec le jury.

Un parcours en 5 étapes :

Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE
Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE*
Étape 3 : Rechercher son financement
Étape 4 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur
Étape 5 : Rédaction du dossier de validation
Étape 6 : Entretien avec le jury

LES MODES DE VALIDATION

Entretien avec un jury
A l'issue de l'entretien avec le jury, la VAE permet de reconnaître l'expérience acquise et de la valoriser par un diplôme mais elle offre aussi la possibilité de valider partiellement un diplôme. C'est-à-dire en choisissant de valider seulement un ou plusieurs blocs de compétences qui constituent le diplôme. Les autres blocs peuvent être obtenus par le biais de la formation.

AUTRES INFORMATIONS

Personne à contacter : Christophe SAUVAGE.

ACCESSIBILITÉ

Le dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap.
Un référent handicap permet l'accompagnement des personnes.

un service d'information et d'orientation vous aide à définir votre parcours

contactez-nous
05 53 40 47 40

PLUS D'INFOS
WWW.AGROCAMPUS47.FR

Mis à jour 14/10/2026